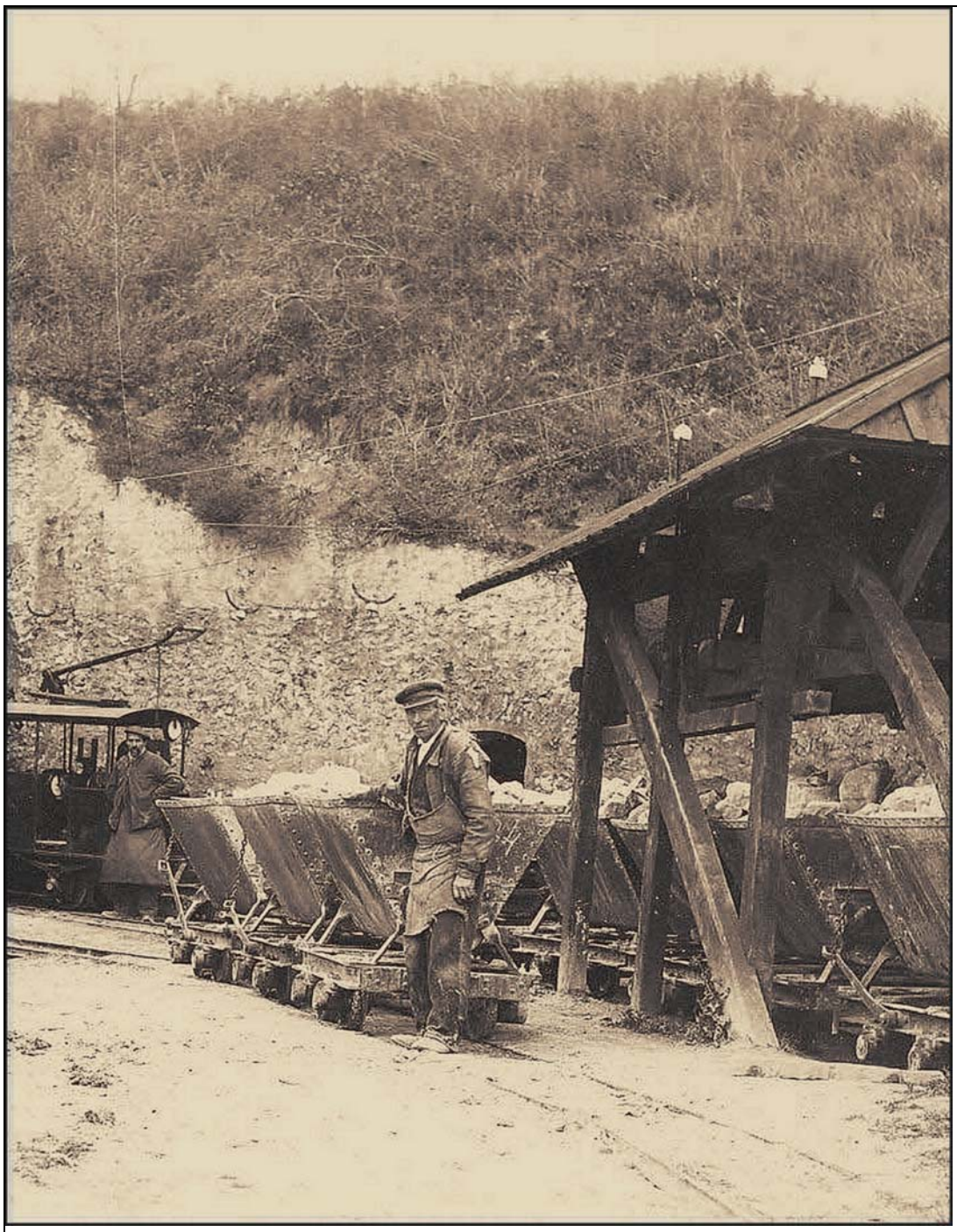

Les Cahiers de TRIEL, MÉMOIRE & HISTOIRE

N° 2

Septembre 2010

SOMMAIRE

2 Avis de recherche
3 Péché de jeunesse ou saine curiosité
4 Passion généalogie
5 Remontons le temps
7 Les carrières de l'Hautil
13 Plan des carrières de l'Hautil en 1943
14 Une pétition sur les *«carrières à plâtre»* en 1800
15 Pourquoi les faits divers ?
17 Visite à Royaumont
18 Un château en or
19 L'étang Deville et le pont aux chèvres
20 Des noces pas comme les autres

TRIEL, MÉMOIRE & HISTOIRE - Association historique de Triel-sur-Seine.
Régie par la loi 1901 est déclarée au J.O du 17 juillet 2008 sous le n° 1701.
Affiliée à la Fédération des Sociétés Historiques et Archéologiques des Yvelines.
Site Internet : http://trielmemoirehistoire.fr - Adresse : 26 rue des Créneaux, 78510 Triel-sur-Seine.

Avis de recherche

Dans le cadre d'une prochaine conférence que Triel, Mémoire et Histoire doit organiser sur l'**Ecole à Triel**, nous recherchons : des souvenirs scolaires, des cartes postales, des photos de classe et d'autre part, tous documents anciens : livres, cartes, cahiers, carnets de notes, prix, diplômes, encriers, porte-plumes...
qui pourraient enrichir et illustrer notre conférence.
Il est bien entendu que les objets prêtés seront scrupuleusement restitués à leurs propriétaires.
Pour effectuer un prêt écrivez-nous. Ou contactez-nous.
Nous vous en remercions par avance.

… le terreau de la mémoire vivante comme celui de l'histoire locale semblent inépuisables.

La Mémoire Vive : c'est VOUS !

N'oubliez pas que « Triel, Mémoire et Histoire » est preneur de souvenirs vécus relatifs à notre ville, ses habitants, son commerce, ses fêtes, etc.
(Photocopies ou originaux, films ou photos).
Vos souvenirs, écrits ou oraux vous appartiennent
mais ils sont aussi la Mémoire de votre ville : Triel.
Ils sont en quelque sorte un moment de son histoire à tous.
Grâce à vous, la période la plus récente, celle de 1914 à nos jours,
peut être conservée pour les générations futures.
Elle risque de se perdre faute d'être enregistrée.
Ecrivez-nous. Ou contactez-nous.
Nous vous en remercions par avance.

Péché de jeunesse ou saine curiosité ?

Avec notre troisième participation au Forum des Associations, nous ouvrons notre troisième année d'activité : nous souhaitons vous faire partager nos découvertes, nos réflexions, nos cheminements et nos envies.

Nos groupes de travail se sont diversifiés, tout en conservant le même fonds d'activités que l'an passé : faits divers, généalogie, conférences, recherches sur les peintres et les écrivains de passage à Triel… La numérisation des procès-verbaux de conseils municipaux anciens, de 1787 à 1973, et le travail sur notre château, détruit à la Révolution, avancent bien.

Deux rencontres avec les Triellois nous ont permis de faire partager une partie de nos travaux :

A l'automne 2009, lors de la conférence/exposition sur la généalogie, où Dominique Lemaître et Maryse Roullot ont dévoilé l'étendue de leur passion et l'importance de leurs découvertes, avec par exemple un arbre généalogique de dix mètres de long !

Au printemps, c'est Robert Bréant qui nous faisait redécouvrir l'histoire du massif de l'Hautil et de ses carrières souterraines. Quelle émotion a-t-il dû ressentir lorsqu'il tenait à bout de bras les anciens outils, jadis maniés par son père et ses oncles, pour nous les présenter !

Notre site Internet a dépassé les 20.000 visiteurs au début du mois de juillet : ses articles ne cessent pas d'intéresser le public, ce qui nous encourage à accroître la documentation proposée.

Notre webmaster a numérisé plus de 800 cartes postales et photos anciennes. Alors connectez-vous dès cet automne pour vous retrouver dans l'ambiance surannée de la Belle Epoque ou pour retrouver une vue originale de votre maison !

A la rentrée, nous poursuivrons sur le thème des «mémoires vives», nous participerons aux journées européennes du Patrimoine, au Téléthon, mais le point d'orgue sera notre participation au colloque de la Fédération Départementale des Sociétés Historiques avec notre contribution sur « D'une rive à l'autre, du bac aux ponts à Triel-sur-Seine ».

Ce thème très riche permettra de vous proposer une conférence/exposition en novembre 2010, et en mars 2011, c'est une autre conférence qui tentera de faire toute la «lumière» sur la remarquable collection de vitraux Renaissance de notre église Saint-Martin de Triel.

Vous pouvez le constater, les idées ne manquent pas pour vous faire mieux connaître votre cité. Notre souhait : vous faire partager le bonheur d'entreprendre des recherches. Chaque chemin emprunté nous entraîne vers d'autres sujets.

Après ces deux années, je l'affirme, notre activité débordante ne relève pas du péché de jeunesse, où l'on s'égare en entreprenant trop, mais elle témoigne d'une saine curiosité où, pas à pas, toutes nos explorations nous invitent à chercher plus encore.

Danièle Houllemare,

Présidente.

Triel, Forum 2009 - Le stand Triel Mémoire & Histoire.

Passion : généalogie

Faisant suite à la conférence du 14 novembre 2009, avec le titre « La généalogie fait des émules ! » Triel, Mémoire & Histoire a eu droit à un article dans *Le courrier des Yvelines*. Extraits.

Faire parler les silences.
Après avoir posé la question : « *Comment retrouver l'histoire de votre famille ?* » qui était le thème de la conférence, la journaliste Nicole Chartier, site nos deux conférencières, passionnées de généalogie, Dominique Lemaitre et Maryse Roullot : « *Pour savoir où on va il faut savoir d'où l'on vient... Dans ma famille il y avait des non-dits. Je me suis heurtée à des murs de silence, c 'était une famille de taiseux, c 'est ainsi que j'ai découvert, à force de recherches, la déportation d'un ancêtre au bagne des bagnes celui de Saint-Laurent de Maroni en Guyane. Je me suis donc rendue à l'île de Ré pour voir d'où il était parti, j'ai jeté une gerbe de fleurs en mer pour lui rendre hommage. Les recherches en généalogie sont aussi des démarches de réparation.* »

Une activité à pratiquer en famille.
La généalogie n'est pas réservée aux spécialistes c'est une activité qui peut être collective car la recherche des ancêtres est un loisir qui crée du lien.
Sa pratique amène à :
- renouer des contacts avec les anciens afin de recueillir leurs témoignages,
- partager les découvertes avec les autres,
- échanger des informations obtenues par le travail, seul ou en groupe,
- faire savoir aux jeunes générations d'où elles viennent,
- se plonger dans l'histoire, la petite et la grande,
- découvrir comment vivaient nos ancêtres proches ou éloignés,
- explorer sur le papier une géographie d'un monde disparu,
- apprendre à connaître les régions de France ou d'ailleurs….

C'est aussi un moyen de découvrir des « *secrets de famille* ». Ainsi le *Courier* relate une anecdote : « Un jour de 1995, Maryse Roullot, quant à elle, a voulu savoir pourquoi sa marraine était une personne étrangère à la famille. De fil en aiguille, elle est arrivée aussi à lever des voiles sur des secrets de famille. »

Une passion en partage.
« La généalogie semble, dorénavant, constituer dans les grandes villes une thérapie du déracinement et du relâchement des liens sociaux, certains abordent leurs recherches dans le but d'éclaircir certains éléments de leur passé, la généalogie les aide à trouver des repères, une identité dans une société, pour d'autres il s'agira d'une quête du berceau de famille, » poursuit Dominique Lemaitre. Au sein de Triel, Mémoire & Histoire où la soif de connaissance se développe, la pratique d'une généalogie que je qualifierai de communicative et pédagogique, apporte l'éclairage vivant qui est indispensable à la compréhension des faits, documents et autres découvertes passés et à venir.

Un public attentif ? C'est Dominique Lemaître et Maryse Roullot qui dévoilent l'étendue de leur passion généalogique.

Remontons le temps

Une fiche pratique généalogie

Vous avez récolté des renseignements d'état civil concernant vos parents et vos grands-parents et peut-être vos arrières-grands-parents. Vous avez ainsi la base de votre arbre généalogique.
Pour remonter le temps, il faudra consulter les sources écrites et trouver les trois actes essentiels de la vie d'un individu : l'acte de naissance, l'acte de mariage, l'acte de décès.

Les archives de l'état civil constitueront votre première voie de recherche. Vous les retrouverez soit dans les mairies, soit aux archives départementales. Les documents de plus de cent ans sont consultables par tous ainsi que les actes de décès de plus de cent ans.
Vous pouvez écrire aux services de l'état civil des mairies pour obtenir les copies des actes qui vous intéressent.

Modèle de lettre à adresser au service de l'état civil

Monsieur le Maire,
Je vous serais reconnaissant de bien vouloir me faire parvenir une copie intégrale de l'acte de naissance/mariage/décès
de ..... (nom prénoms)
né /marié /décédé dans votre commune
le.....

Cette pièce me serait utile dans son intégralité, pour me permettre de compléter les recherches sur mes ascendants directs.
Vous trouverez ci-joint une enveloppe timbrée à mon adresse pour la réponse.
Avec mes remerciements, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Signature

A noter que certaines communes, essentiellement celles de plus de 2000 habitants, ont pu verser leurs registres de plus de 150 ans aux archives départementales. Il sera utile de se renseigner avant d'entreprendre une recherche.

Les tables annuelles et décennales

La table annuelle : En vue de faciliter les recherches, il est établi chaque année dans les communes une table alphabétique communale pour chaque catégorie d'actes.
La table décennale : Tous les dix ans, les tables annuelles sont réunies afin de constituer des tables décennales. Elles regroupent par période de dix ans les naissances, mariages, décès d'une même commune.

L'acte de naissance : Le lieu de naissance de l'aïeul auquel on s'intéresse peut-être donné par différents papiers le concernant (livret de famille, carte d'identité....) et toujours par ses actes de mariage et de décès.

Si le lieu de naissance est connu, il faudra simplement consulter les tables annuelles et celles de l'état civil.

L'acte de naissance donne les renseignements suivants :

Le nom ou les prénoms du nouveau-né.
La date et l'heure précise de la naissance.
Le sexe, masculin ou féminin.
Le nom du déclarant. C'est généralement le père de l'enfant qui effectue la déclaration.
Les prénoms et noms des père et mère.
L'âge des parents.
La profession du père et de la mère.
L'état matrimonial des parents (mariés ou non).
Le domicile des parents.
Les témoins de l'acte avec parfois leurs liens de parenté avec le nouveau-né.
Le domicile des témoins.

L'acte de mariage donne les renseignements suivants :

Le lieu du mariage : *Il faut commencer ses recherches dans la commune ou vit l'épouse au moment de son mariage (c'est-à-dire, le plus souvent, dans la commune où résident ses parents). Si on ne trouve pas, il faut chercher dans la commune de résidence de l'époux.*
Si les recherches demeurent infructueuses, il faudra essayer de retrouver la trace de ce mariage dans la commune de naissance des premiers enfants.
La date de mariage : *en général, le mariage est célébré avant la naissance du premier enfant.*
La date et l'heure précise de la célébration.
Les prénoms et noms des conjoints.
Les qualités de majeur ou de mineur.
La filiation des conjoints.
L'état matrimonial, les professions et domiciles des parents des conjoints.
L'état matrimonial du conjoint : célibataire, veuf, divorcé.
Les références du contrat de mariage éventuel.
Les noms et prénoms des quatre témoins, leurs qualités, domiciles et leurs liens éventuels avec les conjoints.

L'acte de décès donne les renseignements suivants :

La date et l'heure précise du décès.
Le lieu du décès.
Les prénoms et noms du défunt.
L'âge.
Les prénoms et noms des parents du défunt.
Le lieu de décès est généralement celui du dernier domicile, ou dans les communes de résidence des enfants de la personne décédée, car autrefois les parents finissaient leurs jours chez leurs enfants.
L'état matrimonial du défunt.
Les prénoms et nom du déclarant, sa profession, son âge, sa parenté avec le défunt.
La date de rédaction de l'acte.

Pour les actes datant d'avant 1793, il faudra consulter les registres paroissiaux.
Ce qui sera l'objet d'un prochain article à paraître sur notre site.

La chasse aux ancêtres est devenue un sport national, et reconstituer son arbre généalogique conduit à faire une enquête passionnante qui requiert des connaissances.

← *La graphologie facile* explique comment mener ses recherches et exploiter à fond toutes les sources. Depuis les archives familiales jusqu'aux documents officiels, en passant par les actes de l'état civil et les minutes notariales : l'auteur guide pas à pas son lecteur sur un parcours balisé depuis les principes de base jusqu'à la présentation des résultats. **Dominique Lemaître**

Les carrières de l'Hautil

Conférence de Robert Bréant du 10 avril 2010 à Triel-sur-Seine

Des carrières, des meulières, du gypse et du plâtre

En surface, on a exploité depuis des siècles la pierre meulière, dont on faisait des meules, d'où son nom. C'est aussi un excellent matériau de construction des murs, des maisons et des clôtures. La couche de limon des plateaux étant peu épaisse, ces carrières étaient peu profondes et facilement accessibles.

«Tirer de la meulière» était en fait une activité complémentaire, pour des paysans ou journaliers inoccupés l'hiver.

Dès le Moyen-âge, de nombreuses autres carrières, de pierre à plâtre ou gypse ont été ouvertes, à mi-hauteur (environ 100 m d'altitude), en surface à flanc de coteau puis en souterrain, d'abord de façon artisanale, à Chanteloup, Triel, Vaux, Evecquemont...

Dans ce dernier village a aussi été exploitée une carrière de «pierre à chaux », donc de calcaire.

Au XVIe siècle, le moine Noël Taillepied, dans sa description du Vexin, en vante les richesses, parmi lesquelles « chaulx et plâtre, pierres et briques ». Marcel Lachiver, historien et démographe de Meulan et de sa région, date d'environ 1500 les carrières de l'Hautil. En 1577 est créé par Henri III le Bureau des Finances de la Généralité de Paris ; ce bureau et la Capitainerie des chasses de la Varenne du Louvre créée en 1594, seront chargés de «surveiller l'ouverture et l'exploitation des carrières et la construction des bâtiments, murs et clôtures.»

Les carrières de l'Hautil sont donc beaucoup plus anciennes qu'il n'est écrit parfois. En témoignent non seulement l'affirmation de Lachiver mais des citations des métiers de carrier, carreyeur, carillier de pierre à plâtre dans les registres paroissiaux. Par exemple, dans ceux de Menucourt, on relève les noms de :

- Pierre Lambert, carreyeur, le 6 avril 1687, le 4 janvier 1702, le 7 novembre 1709. Nicolas Morand, carreyeur, le 2 avril 1703, le 14 janvier 1705, le 25 octobre 1706, le 12 mai 1716 et lors de sa mort le 31 décembre 1732, à 63 ans.
- Jacques Mauvoisin, carreyeur, le 25 mars 1709.

Pierre Mauvoisin, « mort le vendredi 15 septembre 1752 à 34 ans, d'une chute qu'il a faite dans la carrière du Haut-Rucourt ; il s'y est cassé la jambe et est mort à l'instant, suivant le procès-verbal qui en a été dressé.»

- Thomas Bréant, mort le 20 décembre 1799 « d'une chute qu'il a faite dans la carrière du Port-Maron » à 42 ans. Son frère Philippe, leur père Christophe et leur oncle Jean-Baptiste, arrivés à Menucourt vers 1745, étaient aussi carriers, comme le furent presque tous les descendants de Philippe.

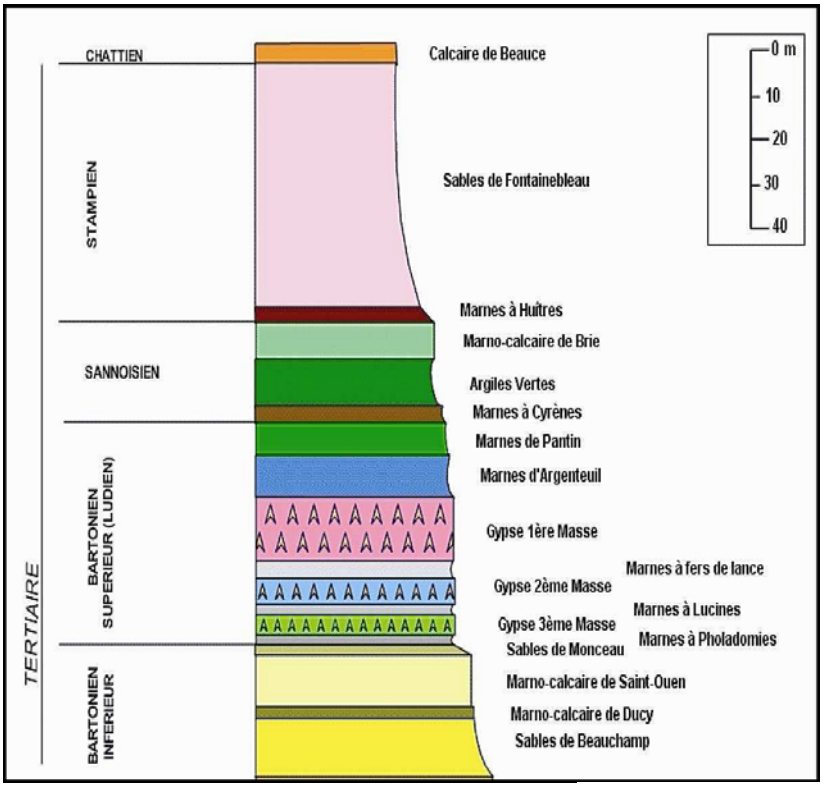

Coupe géologique du massif de l'Hautil.

Du gypse à plus de 100 m de profondeur

La butte de l'Hautil est formée d'une succession de couches sédimentaires datant de l'ère tertiaire (de 65 millions à 1 million d'années avant notre ère). Sous la couche de meulières, on trouve de haut en bas :

- du sable de Fontainebleau, sur 50 à 55 m,
- des argiles et marnes vertes, sur 10 à 15 m,
- des marnes supra gypseuses sur 7 m environ,
- du gypse (pierre à plâtre) sur 8 à 10 m d'épaisseur, à environ 100-110 m d'altitude,
- à nouveau, du sable mêlé de marnes sur 12 à 15 m d'épaisseur,
- du calcaire grossier, avec des fossiles, sur une quinzaine de mètres, etc.

Des carrières effondrées

Les carrières de gypse de l'Hautil s'étendent sur 650 ha, dont 300 ha de carrières effondrées spontanément ou de façon dirigée par foudroyage des piliers (Fort Vache et terrains de sport du Château de la Tour).

On y accède par des galeries, en général maçonnées en formes de voûtes, de quelques mètres de largeur et de hauteur et longues de plusieurs centaines de mètres (1300 m au Port-Maron !)

Les entrées de galeries se trouvaient à :

- **Chanteloup** : rue de la Plâtrière.
- **Triel** : Pissefontaine ou les Saussaies, rue de l'Arche, dans les Jardins nouveaux et rue de l'Hautil, la Bérangère ou Bois-Roger, les Beauregards ou Fontenelles.
- **Vaux** : le Port-Maron, la Mécanique, Saint-Nicaise, les Vaux Renard, le Jonquet, les Plantes, Fort Vache, la Marèche.
- **Evecquemont** : la Sébillote (2 entrées),
- **Menucourt** : rue du Trou à glaise (rue du Gal Juin).
- **Courdimanche** : bois des Rayons (près du Montrouge).
- **Condécourt** : Le Haut-Rucourt.

Curieusement, il n'y avait pas d'entrée de carrières côté nord-est, à Boisemont, Jouy-le-Moutier (Ecancourt), Maurecourt, Andrésy. Les entrées de galeries d'accès ont été, pour des raisons de sécurité, soit fermées par une porte métallique (La Bérangère), soit murées avec des parpaings (Port-Maron, Saint-Nicaise), soit bouchées par un amas de terre (Pissefontaine, Menucourt, Courdimanche...) Certaines ont disparu. Pour la même raison, on a bouché les puits d'aération. Plusieurs avaient été transformées en champignonnières ; celle d'Evecquemont (Zinetti) est encore exploitée.

Robert Bréant nous a présenté une impressionnante collection d'outils anciens utilisés par les carreyeurs de sa famille.

La couche de gypse est formée de plusieurs bancs, de haut en bas :

- Le «ciel» ou plafond, non exploité, formé par le «banc mou», le «gros dur» et le «petit dur»,
- La pierre tendre, comprenant le souchet (banc jaune et *bousineux*), le banc gris, le gros *glingueux*, le *petit glingueux, la brioche, les trois pierres, le gros banc et la cale de sable.*

La pierre dure, comprenant le banc turc, le banc jaune, le troisième banc et le banc de fond.

Au sol, non exploité : le sous-pieds et un banc marneux : *le linois.*

Cette terminologie, fruit de l'imagination fertile des carriers, a pu changer au cours des siècles. La pierre dure s'élève jusqu'au tiers de la hauteur exploitée, la pierre tendre constitue les deux autres tiers.

Les techniques d'extraction du gypse

Pendant longtemps, l'extraction s'est faite de façon anarchique, les piliers n'étant pas alignés. Les galeries avaient alors environ 6 m de largeur et 6 m de hauteur. Les outils : vrilles, pics, marteaux, étaient manuels. Dès le XVIIIe siècle, dans certaines carrières, le tracé devient régulier, les piliers sont alignés. Après 1910, largeur et hauteur des galeries augmentent jusqu'à 7,50 m et le taux de défruitement passe de 65% à 75%.

Cependant les galeries (les carriers parlent de rues et de chantiers) gardent la même forme, rectangulaire dans la pierre dure, trapézoïdale dans la pierre tendre pour finir par un plafond de 2 m environ de largeur soutenu par les épaulements de pierre tendre. Ce plafond, formé d'une épaisseur de 1,50 m environ de gypse doit en effet résister à la pression des 60 à 80 m de recouvrement (marnes et sable).

De même, on conserve un sol de gypse de 50 cm d'épaisseur formant une dalle plus résistante que le sable qui est en dessous. L'extraction commence toujours par une fouille horizontale dans la pierre tendre. Elle se continue de haut en bas en gradins ou de bas en haut en sous excavation (ou sous-cavage).

Jusqu'en 1910 environ, cette fouille est faite au marteau, dans le souchet, à 60 cm environ du plafond, par les s*oucheteurs*, qui abattent ensuite le banc jaune de deux coups de mine, puis lèvent le *bousineux* de deux autres coups. Les trous de mine sont percés avec des vrilles de 2 à 3 m de longueur. On *«lève»* ensuite les trois bancs de pierre tendre :

banc-gris, gros glingueux et petit glingueux, et enfin une autre équipe « *lève* » la pierre dure.

Pour chaque gradin, on commence par un tir au centre, assez bas, pour lever la partie centrale en forme de V, puis on tranche verticalement au marteau ce qui reste au centre du gradin. Un coup de mine de chaque côté permet ensuite d'abattre la plus grande partie de ce qui reste. Les deux angles inférieurs qui subsistent sont détachés au pic de la paroi des piliers avant d'être levés par les deux derniers coups de mine. Jusqu'en 1924 environ, l'explosif utilisé par le boutefeu est la poudre noire reliée à un cordon Bickford pour la pierre tendre et à un détonateur électrique au fulminate de mercure pour la pierre dure.

Les wagonnets, tirés par des chevaux ou des mulets, sont chargés à la pelle, les blocs trop lourds étant cassés à la masse. Sur la voie principale menant à l'extérieur, on utilise des tracteurs électriques (voir page de couverture). Au début du XXe siècle, les ouvriers qui travaillent 71 h par semaine (6 x 11 h + 5 h le dimanche matin), sont payés à la tâche : au mètre d'enfoncement pour la pierre tendre et au mètre cube de roche chargée pour la pierre dure. Un très bon ouvrier gagne ainsi 6 ou 7 F par jour en 1904 (contre 3,85 F pour un ouvrier d'usine), mais il doit fournir l'éclairage (lampe à essence et plus tard, lampe à carbure), la poudre, les outils, et réparer ceux-ci. Un carrier qui, malgré ce salaire, voudrait quitter ce métier, ne le peut pas, les patrons des usines voisines s'étant engagés à ne pas embaucher de carriers...

Après les grèves de 1910 apparaissent les premières machines, les haveuses à percussion ou fouilleuses. La haveuse, sorte d'énorme tronçonneuse, fouille d'abord dans le souchet, à un mètre du plafond, sur 3 m de profondeur. Le reste du souchet est abattu au marteau et les autres bancs comme avant 1910. En 1912, on commence à utiliser une perceuse électrique, montée sur un chariot, pour percer la pierre dure. A la même date apparaissent les lampes à carbure (acétylène).

Vers 1920 apparaît la technique d'abattage en sous-excavation (ou sous-cavage) : la haveuse fouille plus bas dans la pierre tendre qui est ensuite abattue de bas en haut jusqu'au plafond. On n'a plus ensuite qu'à lever la pierre dure, du haut vers le bas.

En 1924, la poudre noire est remplacée par l'oxygène liquide, plus puissant mais faisant plus de poussière. Les cartouches, faites d'un mélange de sciure de bois, de tourbe et de poudre d'aluminium, sont placées dans une cuve calorifugée, « le bénitier », dans laquelle on verse l'oxygène liquide.

Après la guerre de 1914-1918 les carriers ne travaillent plus que 60 h par semaine (6 x 10 h, le dimanche étant libéré). Les outils, l'explosif et les lampes sont d'autre part fournis par le patron. Pour remplacer les ouvriers tués ou revenus estropiés, on fait venir des Polonais et, à partir de 1922, des Italiens.

En 1945 au Port-Maron les vrilles à main ou mèches sont remplacées par des perceuses électriques. Trois ou quatre ans plus tard, les haveuses à percussion laissent place aux haveuses électriques. En 1950-51, apparaissent les chargeuses électriques (les *homards*) : les ouvriers n'ont plus qu'à casser les blocs trop gros et à les pousser entre les pattes des *homards*. Les nouvelles haveuses fouillent à la base de la pierre tendre : on extrait d'abord la pierre dure par levage puis on abat, en sous-cavage, la pierre tendre.

Peu à peu, certains postes de travail se sont spécialisés : perceurs, haveurs, aides-haveurs, boutefeu, chargeurs, casseurs de blocs, conducteurs de locotracteurs, mécaniciens.

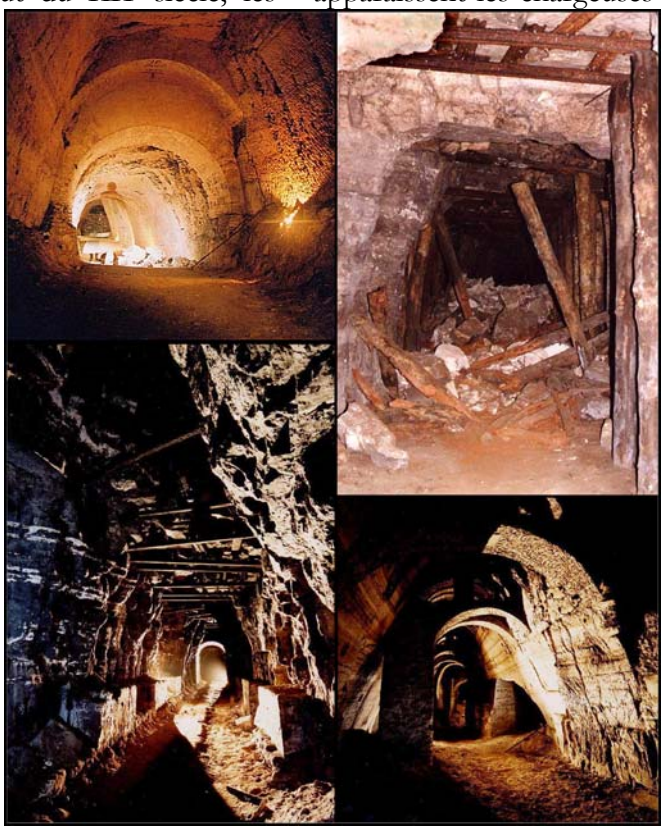

Ce qu'il reste des galeries souterraines.

Au Port-Maron, en 1955, il ne reste que 10 manœuvres sur 50 travailleurs au fond. S'y ajoutent en surface : le directeur, le géomètre, l'ingénieur chef d'exploitation, 33 chauffeurs et personnels de bureaux et 14 ouvriers au port, en bord de Seine. Les rendements, grâce à la mécanisation et malgré la diminution du temps de travail, ont augmenté considérablement. On abat en 1955 en 14 mn ce qu'on abattait en 11 h ½ en 1930 et en 220 h en 1900. Une chargeuse charge 500 t en 8 h contre 20 t par un ouvrier.

En 1954, les carriers du Port-Maron ont extrait et chargé 650.000 t de gypse, soit 70 % de la production

de la région parisienne et 67 % de la production française de gypse, et 2200 t par jour ! En 1970 la production atteint un million de tonnes.

Le travail reste cependant très dur : port de lourdes charges (masses, bonbonnes d'oxygène liquide, pierres, pièces de machines), humidité, lumière diffuse, bruit, poussière cause de silicose... Et très dangereux : chutes de personnes et de pierres, explosions prématurées de charges, accidents de wagonnets... Les morts et les blessés sont nombreux. Pendant des siècles, les carriers ne portent, pour se protéger la tête, que leur casquette ou un bonnet de coton !

Exploitées au maximum, les carrières ont fermé les unes après les autres : Saint-Nicaise en 1931, Menucourt en 1935 (le Haut-Rucourt beaucoup plus tôt), Chanteloup en 1958, le Port-Maron, la dernière en 1979 mais certaines ont été transformées en champignonnières : Duroselle à Triel, Pezzali et Vedovati à Menucourt, Zinetti à Evecquemont... qui fermeront pour la plupart à leur tour.

En 2010, les frères Zinetti restent les seuls champignonnistes.

Fin août 1944, au moment de la libération, certaines carrières, Pissefontaine et la Bérangère à Triel, Menucourt, Evecquemont, serviront de refuges aux populations pendant deux ou trois jours et nuits.

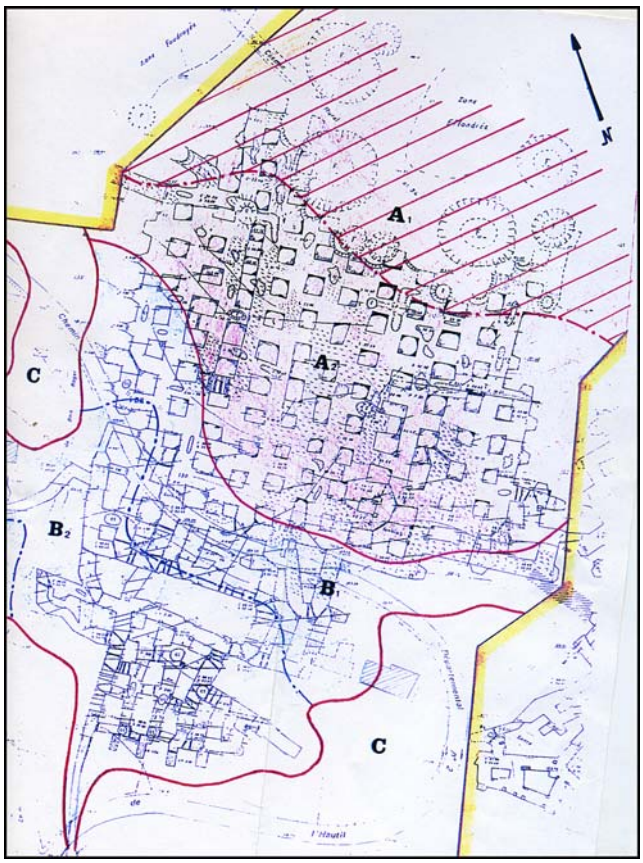

Carte géotechnique de la carrière du Bois Roger (La Bérengère) située à Cheverchemont (Triel).

Facteurs de risque et prévention

De tout temps, il s'est formé, en surface, des fondrières ou fontis (« *effondrie* » dans le langage local). L'effondrement se produit d'abord dans la carrière même : les épaulements puis le ciel cèdent sous le poids du recouvrement. Les marnes, fluides, s'écoulent ensuite peu à peu, puis, brutalement la colonne de sable, que rien ne retient plus, glisse d'un seul bloc, laissant un véritable puits cylindrique de vingt mètres environ de diamètre ; la couche superficielle et les arbres suivent évidemment.

Les accidents sont cependant rares : il faut se trouver au mauvais endroit au mauvais moment.

Ce fut le cas le 9 ventôse an VI (27 février 1798) pour Jean-Baptiste Passoir, voiturier, pour l'un de ses deux chevaux et de la voiture qu'ils tiraient (cf. p40 de « *La Révolution à Menucourt* ». Le 5 thermidor an VII (23 juillet 1799), on retrouve, au cours de fouilles, «un cheval noir tout harnaché», et le 14 pluviôse an VIII (3 février 1800), « un morceau de toile à demi pourri, une tête humaine décharnée, un avant-bras soigné et main droite d'homme également décharnée, le menton est garni de barbe rousse, la tête de cheveux d'un blond roux... »

Le 9 floréal an VIII (29 avril 1800), le tribunal civil de Versailles en conclut qu'il ne peut s'agir que de Jean-Baptiste, et que sa femme est veuve.

On n'en tira cependant aucune leçon quant à la gestion du risque couru par les habitants qui continuent à abattre du bois, à tirer de la meulière, à ramasser le bois mort, à fabriquer des cerceaux à tonneaux, des échalas, des cannes... et à traverser les bois de l'Hautil pour aller d'une commune à l'autre.

De temps en temps, les enfants découvrent qu'une « *effondrie* » s'est formée, là où ils jouaient la veille. Il est vrai que le danger est beaucoup plus grand, avec son cortège de morts et de blessés, dans les carrières souterraines qu'à la surface...

Cependant, le 11 mars 1991, un fontis de 30 mètres de diamètre et de 20 mètres de profondeur s'est ouvert en haut de la côte de Chanteloup, engloutissant un jeune homme de 23 ans et sa caravane. Ce nomade et sa famille, sommés la veille au soir de partir, avaient obtenu de n'obtempérer que le lendemain matin. Cet accident, très médiatisé, provoque la prise de conscience collective du danger, par les pouvoirs publics notamment. Déjà, en 1961, un effondrement généralisé avait tué 21 personnes à Clamart... Mais la guerre d'Algérie en tuait beaucoup plus chaque jour...

Un décret du 15 mars 1993 en application de la loi du 13 juillet 1982 relative à l'indemnisation des victimes de catastrophes naturelles, va donc imposer, en annexe au Plan d'Occupation des Sols (POS), un

Plan d'Exposition aux Risques (PER) « déterminant les mesures de prévention à mettre en œuvre pour diminuer, voire annuler, les préjudices humains et les dommages susceptibles d'être générés par des effondrements consécutifs à la ruine des carrières souterraines de gypse abandonnées » (article I).
La loi Barnier du 2 février 1995 simplifie et homogénéise les procédures existantes et remplace plusieurs plans, dont le PER, par des PPR (plans de prévention des risques).

Rouge ou bleu : les zones

Les territoires exposés de certaines communes sont divisés en deux zones : zone rouge très exposée, et bleue moyennement exposée.
En zone rouge, il est interdit de construire, mais l'exploitation forestière et agricole et les travaux nécessaires ou destinés à réduire les risques sont autorisés. Sont expropriées les constructions si les moyens de sauvegarde et de protection de la population s'avèrent plus coûteux que les indemnités d'expropriation.
En zone bleue, la construction est possible sous condition de dispositions techniques: reconnaissance du sous-sol, étude géotechnique, garantie de stabilité, renforcement des structures... Des travaux ne dépassant pas 10 % de la valeur vénale peuvent être imposés pour les constructions existantes.

Au beau milieu d'une route, début 2010, à Vaux-sur-Seine, un fontis s'est « manifesté » sans prévenir !

Dès mai 1991 a été mis en place à la Sous-préfecture de Saint Germain-en-Laye un groupe de travail comprenant des fonctionnaires (sous-préfet, DRIRE, DDE...), les maires des dix communes concernées (5 des Yvelines, 5 du Val d'Oise), des experts (Inspection générale des carrières IGC...) et des représentants d'associations. Dès les premières réunions, le sous-préfet Gonthier Frédérici a conseillé d'aller vite, le budget de l'Etat alloué pour les éventuelles expropriations étant limité. En 1991, deux sites seulement, l'Hautil et un autre en Isère, se sont manifestés.
Le groupe de travail, essentiellement des experts de l'IGC procède d'abord au zonage.
Sur un total de 1204 ha :
- 443 ha des 845 ha du territoire de Vaux-sur-Seine, soit 52,4%,
- 392 ha des 1358 ha du territoire de Triel-sur-Seine, soit 28,9%,
- 134 ha des 250 ha du territoire d'Evecquemont, soit 53,6%,
- 94 ha des 332 ha du territoire de Chanteloup-les-Vignes, soit 28,3%,
- 62 ha des 368 ha du territoire de Menucourt, soit 16,8%,
- 35 ha des 691 ha du territoire d'Andrésy, soit 5%,
21 ha des 553 ha du territoire de Courdimanche, soit 3,8%,
- 16 ha des 277 ha du territoire de Boisemont, soit 5,8%,
- 7 ha des 734 ha du territoire de Jouy-le-Moutier, soit 1%.
NB : Condécourt n'est concernée que par une galerie d'accès située en zone naturelle boisée, la carrière proprement dite étant sur le territoire de Menucourt (au Haut Rucourt).
Sur les 1204 ha du PER 670 ha sont sous-minés.

Résultat : 47 propriétés vont être expropriées à la suite des DUR du 8/12/1998 et du 28/03/2002 (en deux tranches), soit à l'amiable, soit après jugement d'expropriation.
- l'ere tranche : 23 propriétés, dont 1 à Ecancourt et 22 à Chanteloup, d'une valeur de 1,95 M€, les travaux nécessaires étant évalués à 55,65 M€
- 2ème tranche : 24 propriétés à Chanteloup, Triel, Vaux et Menucourt d'une valeur de 1,37 M€, les travaux nécessaires étant estimés à 12,7 M€

D'autre part, des arrêtés municipaux du 5 novembre 1992 à Triel, du 23 avril 1993 à Chanteloup et d'autres, pris dans les autres communes ont réglementé, puis interdit, l'accès aux bois de l'Hautil. Des barrières et des pancartes ont été implantées à l'entrée des chemins d'accès pour informer le public du danger et dégager la responsabilité des élus.

La situation actuelle

Le sous-préfet ayant changé en 1995, le groupe de travail n'a plus été réuni. Certaines associations ont disparu. Les équipes municipales ont été modifiées. Les maisons expropriées ont été effectivement rasées, pour éviter les squats. Mais il reste des habitations en zone rouge à Chanteloup.
La S.A.M.C avait procédé à des foudroyages, sous les terrains de sport du Château de la Tour et à Fort-Vache. Des effondrements massifs ont d'autre part eu lieu spontanément entre Vaux et Boisemont.
Cependant, la S.A.M.C a abandonné le foudroyage et laissé des piliers en partie « *dépilés* » et donc fragilisés. Faute de drainage, l'eau mine la base des piliers, qui ont donc tendance à s'enfoncer, avant de céder.
Des fondrières se forment donc encore.
Exemples : dans la côte de l'Hautil et près du cimetière de Menucourt. Le danger en surface est donc plus grand qu'autrefois.
Autre danger : des entrées de galeries fermées par des parpaings creux (Port-Maron, Saint-Nicaise) ont été rouvertes à coups de masse. Or, les puits d'aération ayant été fermés par sécurité, l'air est raréfié à l'intérieur des galeries. Le risque de malaise, voire même d'asphyxie est donc important pour les visiteurs non avertis et pour les inspecteurs de l'IGC.
Notons enfin que le zonage n'est pas parfait : des carrières anciennes sont en effet mal connues et non répertoriées.
La prudence recommande donc d'éviter de pénétrer dans une bonne partie des Bois de l'Hautil, ceci pendant longtemps, le temps que les galeries se soient effondrées naturellement. En effet, le recouvrement est beaucoup trop important - jusqu'à 80 m - pour pouvoir envisager un comblement par le haut.
En passant par la galerie d'accès de La Bérangère et par des puits, des travaux de consolidation ont été entrepris par le conseil général en 2008 sous trois tronçons de la RD2 (virages du Bois Roger à Triel), marqués le 27 mai 2008 par un grave accident : l'éboulement d'un mur a failli tuer deux ouvriers.

Un comblement des carrières en passant par les galeries d'accès serait donc hasardeux et très dangereux, et d'autre part inconcevable étant donné le volume à combler : de 125 à 150 millions de m^3 !

Robert Bréant

Plans des carrières de l'Hautil en 1943

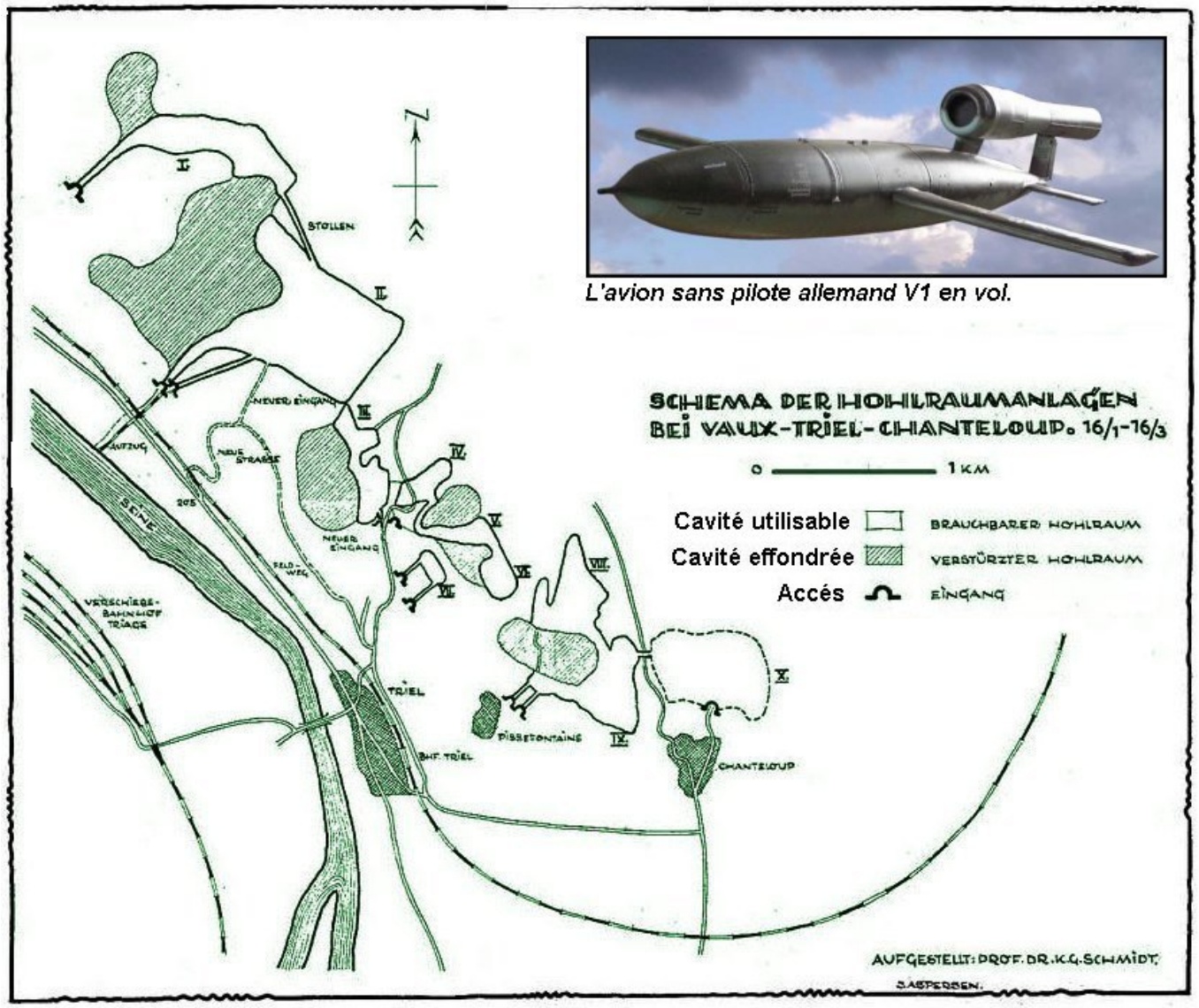

Des V1 auraient pu être stockés dans les carrières de l'Hautil. ***(Source Derelicta)***

Fin août 1944 certaines carrières, aménagées ou non, servirent de refuge pendant quelques jours aux habitants.
«Cela nous amène à nous poser une question : si les habitants ont utilisé les carrières pour s'abriter, qu'en avaient éventuellement fait les occupants ? La réponse se trouve dans l'inventaire des vides français, traduction JP Delacruz, 1995, rédigé vers 1943 par le service de géologie de la Wehrmacht pour le compte du commandement de la région aérienne : en 1943, les Allemands accélérèrent leur recherche de sites enterrés, protégés par un recouvrement suffisant, qu'il leur resterait à aménager intérieurement, à renforcer et à munir de défenses. Il s'agissait de stocker des V1 avant de les distribuer aux pas de tir de Normandie et du Nord. Certains projets furent menés à bien, comme ceux de Saint-Leu-d'Esserent et de Nucourt, d'autres échouèrent, à Méry ou à Savonnières-en-Perthois (ces deux derniers consacrés d'ailleurs au déploiement de V2).
Ainsi, le complexe de l'Hautil, réunissant pourtant d'excellentes conditions, ne fut en définitive pas retenu. La carte ci-dessus, extraite du rapport précité, montre l'articulation des diverses carrières au milieu du dernier siècle et les aménagements proposés pour militariser le site.
On remarque d'une part que la Mécanique, déjà dans l'état actuel, n'offrait qu'une surface dérisoire et donc n'était pas considérée comme utilisable (ses cavages ne sont même pas mentionnés) et que, d'autre part, les vides de Port Maron étaient bien loin de présenter les énormes surfaces dépilées que montreront les plans trente ans plus tard. En effet, les dépilages s'étendent aujourd'hui, effondrés, jusqu'à la mare de l'Hautil.
En revanche, les Vaux Renard (vide I) et Pissefontaine étaient considérés avec intérêt. On note que Pissefontaine communique déjà avec Chanteloup (c'était le cas cinquante ans avant) mais pas encore avec les vides IV, V (la Bérangère) et VI comme ce sera le cas plus tard. Il est également intéressant de noter l'étendue des vides déjà effondrés, pas du tout négligeable. »

Une pétition sur les «*carrières à plâtre*» en 1800

Les relations entre la municipalité, les citoyens et les exploitants de carrières de Triel

De tout temps et encore aujourd'hui l'existence des carrières a été une source d'ennuis pour les habitants de Triel, et le maire eut souvent à gérer des conflits survenus entre exploitants des carrières « à plâtre » et les agriculteurs qui formaient l'essentiel de la population à cette époque. Dominique et Daniel ont dépouillé quelques pages savoureuses des registres des délibérations du Conseil municipal. En voici un exemple particulièrement significatif.

Registre de délibération 1D 9… (1800 -1814). Pétition sur les carrières à plâtre…
Triel 2 Vendémiaire an IX … (vues 606 à 608). «Copie de la pétition adressée par les citoyens habitans de Triel au Cen (citoyen) Armerie Maire.

Citoyen

Outre les obligations et remerciements que vous méritez de la part des habitans de Triel, par le zèle et l'assiduité à surveiller les réparations des chemins et des fontaines publics, vous avez encore une tâche essentielle à remplir pour la conservation des personnes et des propriétés ; vous n'ignorez pas sans doute que nos biens sont pour la plupart situés sur deux carrières dont une est abandonnée et l'autre en activité. Celle qui est abandonnée par le Cen Duranville menace ruine et nous prépare un tombeau en privant nos enfants et de leurs pères et de leurs biens. Elle engloutira quelques jours les voyageurs et leurs voitures si l'on ne travaille à entretenir les ciels. L'autre que fait valoir le Cen Bouty traverse nos biens et passe sous le chemin de Triel à Magny Gysors et Rouen ; est elle en bon état ? nous n'en savons rien ; peut être qu'un premier jour, il l'abandonnera à son tour et nous n'avons pour caution que des dangers et des précipices ; nous ne sommes aucun de nous assez riches pour obtenir des dédommagements contre ces particuliers malgré les loix qui les condamnent notamment celle du 17 Mars 1780. Comment souffre t'on que des entrepreneurs qui ne possèdent pas de fonds que l'ouverture de leur carrière, s'approprient nos biens et nous les volent sans qu'il soit possible de nous en apercevoir ? Est-il juste qu'une pareille conduite ne puisse être réprimée ? Dans cinquante ans, toute la côte ne sera que trous et ne pourra plus être cultivée et le pays entièrement ruiné.

Je ne puis sans frémir cultiver mon bien dont la moitié est enfoui.

C'est pourquoy, citoyen Maire, je vous prie en particulier de vous occuper d'un objet aussi essentiel et de faire en sorte que les loix sur les carrières soient exécutées, que tous dangers cessent et que nous soyons dédommagés des pertes réelles que nous essuyons tous les jours.
Signé Goujon, garde champêtre ; Vincent Badaire ; Touillet ; N. Legrand fils ; J.B. Bellemere ; J.J. Martin ; Blouin ; Jacques Bailly ; P. Potard l'épine ; Dupuis, Chapet ; Chabro ; Galliard ; J.L.Badaire ; Nicolas Pion ; Louis Antoine Huet ; Prudhomme ; Denis Touillet ; Legrand ; Richardière ; J.A.Vallin ; Pierre Legrand ; Sequeville ; P.N.R ; Pierre Lefevre ; Jean Prudhomme ; Beunon ; N.F. Huet ; Louis Nicolas Pion. »

« Vu par nous Maire et Adjoint de la commune de Triel, l'exposé ci-dessus, nous en certifions la vérité et invitons le citoyen Préfet à ordonner que la visite des carrières soit faite par des hommes de l'art et à faire parvenir au ministre de l'intérieur les plaintes fondées des différents cultivateurs, qui ne cultivent qu'en tremblant leurs propriétés dont la plus grande partie est fouillée et engloutie chaque année dans des fontis occasionnés par le mauvais état des carrières et à qui il ne reste de ressource pour réparer la perte de leurs biens, que la chicane, la mauvaise foy et la banqueroute des exploitants.

A Triel, ce neuf Vendémiaire an IX. »

Pourquoi les faits divers ?

Sur notre site http://trielmemoirehistoire.fr

Dans cette rubrique journalistique souvent méprisée (ne parle-t-on pas de « chiens écrasés » ?), de grands écrivains ont pourtant puisé la matière de leurs œuvres et ont élevé les protagonistes de ces événements au rang de héros universels de tragédies. Un fait divers n'est-il pas, en effet, un révélateur des ressorts de l'âme humaine mais aussi d'une époque et d'une société ? Voyons ce que peuvent nous apprendre ces parcelles de vies anonymes sur la petite histoire de Triel et sur les mœurs ou les institutions de notre pays dans les siècles passés.

F. D.

Étude d'une affaire de mœurs sous le second Empire

Au XIXe siècle, les amours ancillaires sont nombreuses. Le cas le plus illustre est celui de Zola qui prend pour maîtresse sa blanchisseuse, l'installe avec ses enfants de 1892 à 1895 à Triel et entoure de ses soins et de son affection cette deuxième famille. Mais d'autres servantes, craignant d'être congédiées, tantôt par leur patron si elles se refusent à lui, tantôt par leur patronne si l'adultère est découvert, consentent à des liaisons ou y sont forcées. Une affaire de viol a ainsi défrayé la chronique à Triel sous le second Empire.

Le viol – Edgar Degas - 1868

Les faits

Elisa L., 15 ans, entre en mars 1858 comme domestique chez les époux G. à Triel. Dès son arrivée, elle refuse les propositions du mari âgé de 31 ans. Puis le 6 avril, elle parvient à se soustraire à un attentat à la pudeur avec violence. Le 8 avril, le sieur G. jette sur le sol de la buanderie la jeune fille qui hurle mais en vain. Victime du dernier outrage, la petite est abandonnée par son agresseur…

L'affaire dans son contexte

La lecture de ce dossier judiciaire nous a inspiré quelques réflexions. Le second Empire fut fustigé sans doute exagérément pour son conservatisme étroit et son cléricalisme forcené. Il est vrai que, dans notre affaire, le souci du qu'en dira-t-on caractérisa, au tout début, l'attitude des deux parties: les époux G. «unirent leurs supplications pour obtenir d'elle (la servante) le silence absolu». Le père d'Elisa lui-même «hésitait à dénoncer G. à la justice dans la crainte qu'un éclat n'entraînât des conséquences fâcheuses pour l'avenir de sa fille ». Alors pourquoi les protagonistes se sont-ils retrouvés devant les Assises de Versailles ? Le père d'Elisa a déposé plainte dès qu'il eut appris que, le lendemain même du crime, l'accusé s'était vanté, en présence de plusieurs témoins, d'avoir obtenu les faveurs de la victime (et il n'était pas le premier, ajoutait-il).

Mais sous ce régime accusé d'être bourgeois et autoritaire, il convient de remarquer le crédit absolu accordé par la justice aux accusations de la petite servante. «Il (G.) a soutenu qu'il ne s'était rendu coupable d'aucun attentat envers Elisa malgré tous les détails donnés, en sa présence, par cette jeune fille au magistrat instructeur... il n'y a évidemment pas lieu, dans ces circonstances, de s'arrêter à pareilles dénégations.» Il est aussi question de «*la sincérité de la déposition d'Elisa.* »

Ce crédit s'appuie sur la qualité d'une enquête judiciaire qui a fait procéder à un examen médical de la jeune fille dont le viol est confirmé par le praticien en des termes très circonstanciés.

J'ai été frappée également par la compassion et le respect quasi-affectueux à l'égard de la domestique. Dans l'acte d'accusation, cette dernière est citée sous son seul prénom ou sous l'expression : jeune fille. Il est dit qu'elle «*opposa une énergique résistance*» à son agresseur mais que «ses forces la trahirent» et qu'elle subit «un odieux traitement».

L'absence de neutralité juridique s'applique également à l'accusé mais le ton, à l'inverse de l'empathie à l'égard de la victime, souligne le mépris pour la veulerie de son agresseur : G. se porte «*aux actes les plus criminels*». Il tient *«d'ignobles propos» qui provoquent «la légitime indignation»* du père.
Sont aussi mis en exergue la maturité et le courage d'Elisa. Elle repousse les avances «en affectant de les considérer comme de grossières plaisanteries». Elle révèle à l'épouse ce qui s'est passé. Elle refuse de promettre le silence et prévient ses parents qui viennent la chercher. Enfin elle maintient sa déclaration avec «persistance».
G. a été condamné à six ans de réclusion. Or ce verdict me semble étonnamment lourd, alors que le jury était composé uniquement d'hommes, propriétaires ou rentiers pour la plupart, comme c'était l'usage à l'époque.
Aussi surprenant que cela puisse paraître, la petite servante à gages âgée de 15 ans est parvenue à vaincre les tabous et les diktats d'une société impériale masculine et très hiérarchisée.

Françoise et Jean-Claude Desmonts
d'après les archives départementales des Yvelines.

D'autres histoires vous attendent et particulièrement un feuilleton interminable dont le début contient tous les ingrédients d'une série plus noire que noir.

L'Affaire WALL - Premier épisode

Du pont de Triel à Vincennes. Un soir de décembre 1931, vers 20 heures, un remorqueur tirant un train de péniches s'éloignait vers Vaux. La fumée de sa cheminée et celle de la plâtrière scarifiaient le ciel et coagulaient ; les vagues, au passage du convoi, giflaient les rives. Ni le temps, ni l'heure ne se prêtait à la promenade. Soudain, sur le pont suspendu désert, une automobile s'engagea à vive allure et s'arrêta au milieu. Une ombre, un ahan, un plongeon. Le véhicule redémarra en faisant vibrer les planches mal jointes du pont. L'eau noire rejoua sa musique habituelle. « Monsieur le Commissaire, déclara peu après un habitant de la rue Trousseline, en revenant chez moi avec un ami, j'ai aperçu une voiture et j'ai entendu quelque chose tomber dans l'eau. Même que mon ami m'a dit en plaisantant : tiens ! Un crime se prépare.»

La suite vous pourrez la découvrir à l'adresse suivante :
http://trielmemoirehistoire.fr/index.php/lhistoire/sur-les-faits-divers/122-laffaire-wall-premier-episode-du-pont-de-triel-a-vincennes

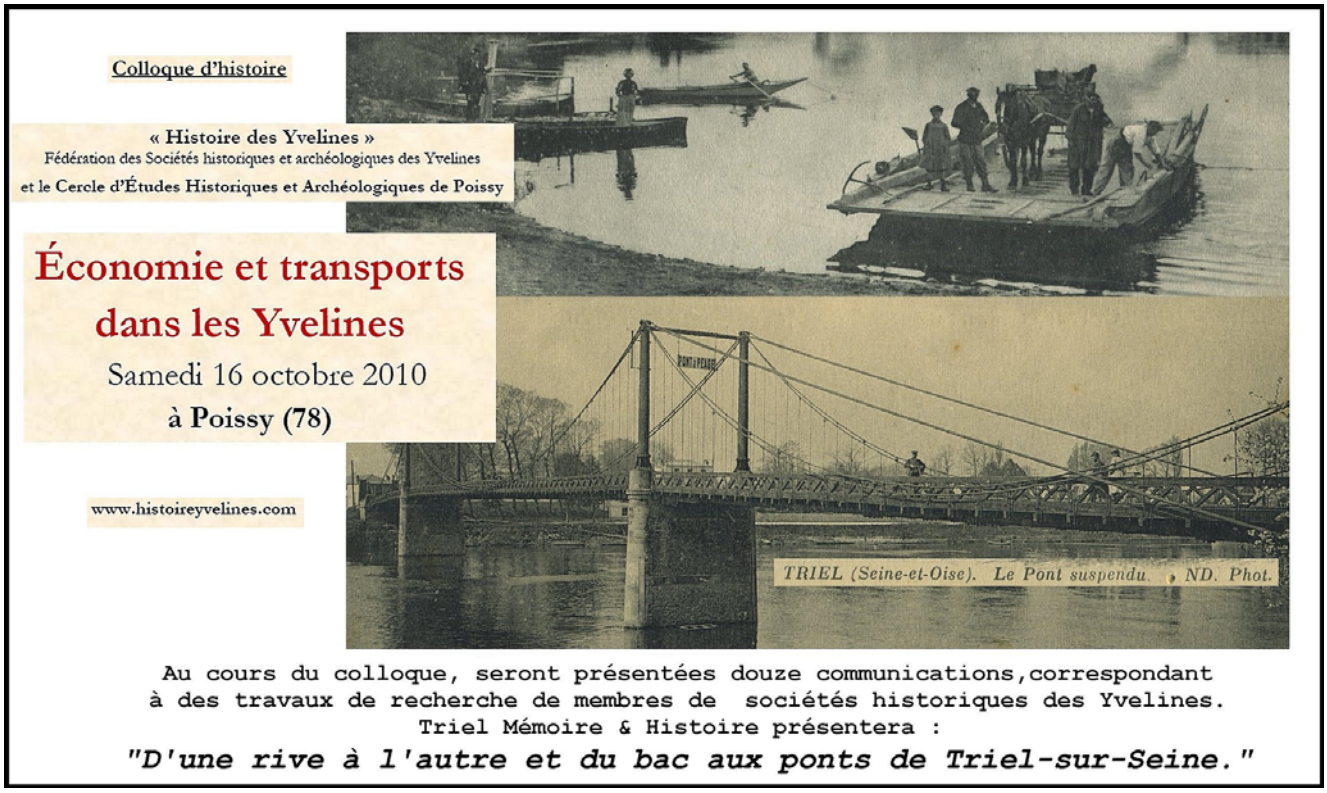

Visite à Royaumont - *Rencontres avec ses fantômes*

Latrines, lanternes etc.

Humbles voyageurs de passage, nous sommes reçus entre tierce et sexte par le portier et, moyennant quelques sols, nous commençons une visite qui n'a rien de canonique. Première rencontre : des moines du XIIIe siècle qui, après un passage sur un des soixante sièges des latrines, lanterne à la main, revêtus de le coule écrue, descendent silencieusement du dortoir, prennent leur livre dans l'*armarium* et entrent dans l'église pour les *laudes*, puis déambulent dans les galeries du cloître pour la *ruminatio* c'est-à-dire la méditation d'une phrase d'un texte sacré. C'est dimanche : jour où les convers, religieux non moines adonnés au travail manuel, reviennent des granges, exploitations le plus souvent agricoles, éloignées au maximum d'une journée de marche de l'abbaye, pour suivre les célébrations au fond de l'église.

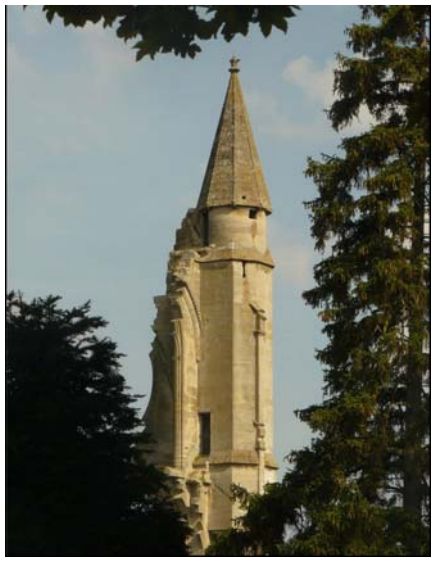

Seule la vis de l'escalier nord a subsisté.

Résidence secondaire.

Un bond dans le temps et nous sommes transportés au XVIIIe siècle, Coysevox achève de sculpter dans une chapelle le tombeau du sieur d'Harcourt, mort au cours d'une bataille. Le fils de ce général, commendataire de l'abbaye et ses successeurs, plus au fait de l'étiquette versaillaise que des règles et us cisterciens, considèrent Royaumont comme leur résidence secondaire, en recueillent les bénéfices, mènent une vie mondaine et tolèrent la présence à l'écart des moines confits en dévotion. Le dernier abbé, le sieur de Ballivières, fait visiter, à ses hôtes de marque : le tsar de Russie ou le roi de Suède, son palais abbatial dans le style vénitien qu'il va abandonner à peine terminé en 1789.

Frères et sœurs de la congrégation TMH revenons à la réalité.

Filature de coton.

Mais soudain, quel fracas ! Des bœufs attelés aux piliers provoquent l'écroulement de l'abbatiale dont les pierres sont immédiatement utilisées pour la construction de maisons d'ouvriers. Un canal est creusé. Salle des moines et cloître résonnent du bruit des machines à carder, à étirer, à filer et à tisser. Les sabots des chevaux tirant des charrois pour les livraisons à Paris claquent sur le pavé.

Apparaît alors une silhouette amaigrie par un séjour dans les geôles de la Terreur : c'est le marquis de Travanet, acquis aux idées nouvelles qui, comme Voltaire à Ferney, est à l'origine de cette mutation économique apportant la prospérité à un village. Proche de la mort, il se promène une dernière fois dans sa filature de coton.

Cinq filles et des oiseaux.

Des éclats de voix, des rires, de la musique : nous sommes au XIXe siècle. Dans le cloître, Emilie van der Meersch, une des cinq filles du nouveau propriétaire, un industriel belge qui a modernisé la filature, amuse ses amis avec son tour d'oiseaux dressés ; dans le bâtiment des convers, Georgine, sa sœur, envoûte ses auditeurs avec une mélodie au piano. Ailleurs, un vaudeville est joué par d'autres membres de la famille ; des danseurs, ombres chinoises sous les illuminations, martèlent le sol de l'abbaye.

Puis les machines disparaissent : l'abbaye retrouve sa vocation religieuse. La mère supérieure de la congrégation de la Sainte-Famille inspecte les travaux de restauration dirigés par l'architecte Louis Vernier. Le réfectoire, où les moines mangeaient pitance et pain commun, est devenu chapelle planchéiée et lambrissée. La galerie Est du cloître, au centre duquel une fontaine lance son jet d'eau, a été reconstruite. Louis Vernier qui a consacré trente ans de sa vie à ce monument regarde, rêveur, la vis de l'escalier nord qui a subsisté et dessine son abbatiale qu'il ne réalisera jamais. Les religieuses, chassées en 1905, la famille Gouin s'installe à Royaumont pendant trois générations qui ouvrent leur porte aux artistes...

Une sarabande étrange salue notre départ : Saint-Louis félicite Emilie Van Der Meersch pour son spectacle, Monsieur de Travanet danse avec la Mère supérieure, Madame Gouin demande à l'abbé cistercien de chanter du grégorien à son concert. Tous à Royaumont ont donné une vie économique, mondaine, intellectuelle ou spirituelle à ce lieu.

Frères et sœurs de la congrégation TMH, revenons à la réalité : reprenons nos chevaux-vapeur en direction d'un réfectoire où nous attend une pitance gastronomique.

Une pitance gastronomique.

Françoise Desmonts
notre guide bien réel.

Un château en or

Des Triellois qui visitent un château dénommé Champlâtreux, relève d'un hasard étonnant mais ceux qu'ils y rencontrèrent ne les étonnèrent pas moins !

La château de Champlâtreux. Pile en haut et face en bas.

Un témoin du siècle des Lumières

Le château de Champlâtreux, situé à Epinay-Champlâtreux dans le Val d'Oise, est une belle demeure du XVIIIème siècle, bien conservée, classée monument historique en 1989. Elle appartient à la famille de Noailles depuis 1855 mais durant des siècles elle fut la propriété de la famille Molé. Appartenant à la noblesse de robe, certains de ses membres occupèrent de hautes fonctions durant l'Ancien Régime.

Construit de 1751 à 1757 par l'architecte du roi Jean Michel Chevotet (1698-1792) pour Mathieu-François Molé, cette maison de campagne ne coûta que 500 000 livres, un budget "modeste" pour l'époque. Pour remplir son contrat, l'architecte créa une briqueterie en face du château, utilisa du gypse trouvé sur la propriété pour faire du plâtre et fit tirer du bois des forêts proches et extraire les pierres des carrières voisines.

En plein tournage

Aujourd'hui le monument reste un magnifique exemple d'architecture de style Louis XV, d'une rare homogénéité, mais son usage a bien changé. Ce n'est plus une résidence de campagne parce que c'est devenu un produit commercial, "*une demeure historique idéale pour vos réceptions en région parisienne : séminaires, tournages, mariages...*" et le jour de notre visite, une rencontre aussi charmante qu'inattendue nous met face à des marquises, des gentilshommes et de quelques duchesses bien maquillées. Non pas des fantômes venus des temps lointains, mais des êtres bien réels avec téléphones, gobelets et décontraction contemporaine. Un tournage pour ARTE en est la cause.

Le tableau ? Il devrait être là …

Voilà une visite réalisée dans un décor tellement chamboulé que notre guide, venu exprès pour nous, s'y perd, surtout quand on lui/nous demande le silence car "*on tourne*". Des techniciens s'affairent, les meubles ont été changés de place, les tableaux déplacés de leur lieu d'exposition ordinaire. Qu'importe, l'élan est pris et courageusement, des caves (transformées en prisons de cinéma) jusqu'aux salons d'apparat parcourus de rails pour travellings, ce sont des visiteurs curieux et impressionnés qui déambulent tant bien que mal au milieu d'un mélange surréaliste de moderne et d'ancien. Tout semble authentiquement du Grand Siècle, même ce qui est fabriqué sous nos yeux et les figurants désoeuvrés paraissent plus vrais dans leurs costumes d'époque que nous en touristes du XXIe siècle. Un anachronisme décalé

Manquerait-il, marquis, quelque perruque ?

mais photogénique favorable aux clichés insolites que les appareils numériques s'empressèrent d'immortaliser.

Pile c'est l'Histoire, face c'est le Commerce

De l'autre côté de la façade, contraste. Il semble qu'un décalage, pas temporel du tout mais bien économique, s'est opéré dans la vocation de la noble demeure. D'historique elle est devenue commerciale. Notre charmante hôtesse d'accueil semble plus habituée à recevoir des séminaires et des tournages que des historiens en herbe venus à la rencontre de l'Histoire... ou de ce qu'il en reste. Mais le charme n'a pas été rompu.

Ce qui nous est arrivé garde un aspect très positif : nous avons vécu deux visites, celle du superbe monument évoquant un ancien temps authentique, et la *poule aux oeufs d'or* qu'il est devenu aujourd'hui, avec son lot de pacotilles et de reconstitutions baroques. Mais ça, c'est une autre histoire, une histoire de docu-réalité qui ne nous concerne qu'en tant que spectateur.

Claude Barouh

L'étang Deville et le pont aux chèvres

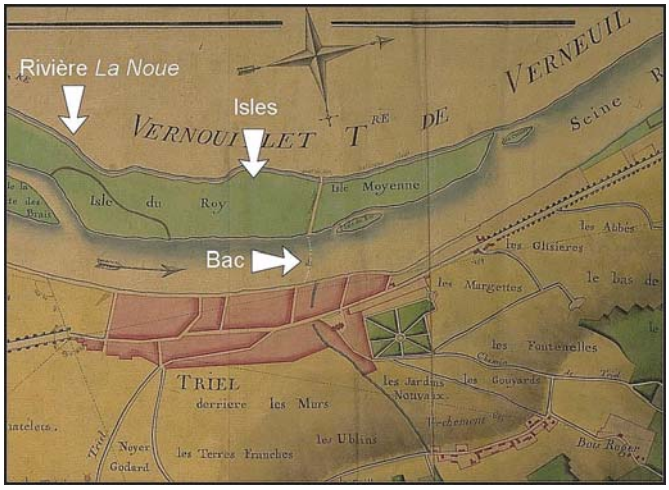

Carte 1 - Détail du plan de 1784.

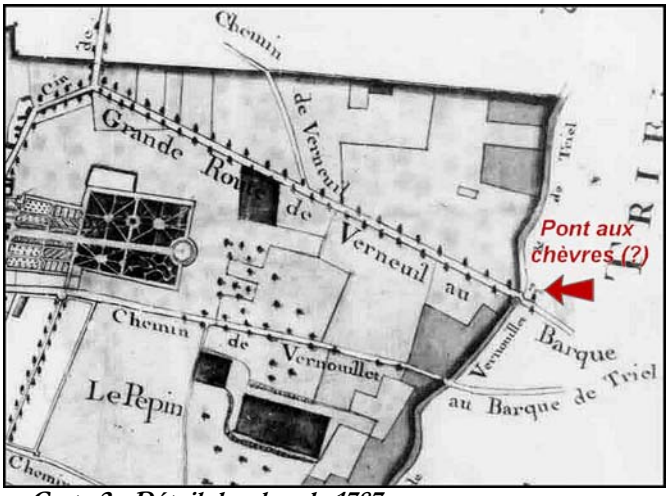

Carte 2 - Détail du plan de 1787.

La rencontre depuis plusieurs années de cartes postales anciennes représentant «l'étang Deville» (photo 1) m'a amené à me poser la question de sa localisation sur le territoire d'une de nos communes riveraines de la Seine.

A ma connaissance, aucune indication sur les cartes connues et les lieux-dits de cet étang de ce nom. Toutefois Deville rappelle un personnage évoqué lors de l'affaire des recherches du trésor de Jacques II. En effet, Mme Deville, principale instigatrice de ces recherches interminables, avait un fils, Edmond Deville. Où habitait-il ? Daniel Biget m'a rapporté qu'il avait une maison au près de la rive gauche. L'étang qui porte son nom serait-il situé là ? Mais comment et pourquoi y avait-il un étang à cet endroit ?

Il faut savoir que la rive gauche de la Seine, qui sépare la ville de Triel rive droite et les villes de Vernouillet et de Verneuil rive gauche, n'a pas été de tout temps un espace uniforme de terre cultivable mais qu'elle était autrefois formée de cinq îles, comme le rapporte le commentaire du plan d'intendance de 1784 de Triel (carte 1) : « *Plusieurs îles sur la Seine : isle de Platais, isle de Hernière, isle de la Motte des Brais, isle du Roy, isle du Bac, isle Moyenne, Les Cerysaies, isle Pegrand. Bac sur la Seine à Triel (itinéraire du bac matérialisé en pointillés)».* Cette ancienne rivière est dénommée « La Noue ».

Tout ceci est bien visible sur la carte ci-dessus où l'on peut remarquer qu'un bac existait déjà à la hauteur ce qui correspond à l'actuelle rue du pont à Triel, sur la rive droite, et une voie, le « Chemin de Vernouillet », sur la rive gauche.

Celui-ci traverse « l'ancienne rivière » par un pont judicieusement nommé «Pont du bac». Toutefois, un autre chemin conduisait à Verneuil qui devait aussi franchir la Noue. «*Ce bras de Seine était certes peu profond et il était peut-être franchissable à gué sur un lit de fagot et de planches, ce qui pourrait avoir accéléré son comblement alluvionnaire. Très vraisemblablement il y avait un pont de moindre importance …Cette construction du pont aux chèvres qui intervient un peu plus de deux ans après la mise en place du pont suspendu de Triel (1838) permet un passage d'une rive à l'autre plus rapide.*» (*)

On voit en effet sur le plan d'intendance de Vernouillet de 1787 (carte 2), qu'il y a deux voies qui mènent «au barque de Triel». Le pont aux chèvres (photo 2) se situe donc sur celle qui mène à Verneuil.

Quant à l'étang Deville c'est l'envasement de ce bras mort de la Seine qui l'a formé (photo 1). Aujourd'hui c'est un champ cultivé qui est inondé à chaque crue un peu conséquente car dans ce cas la rivière reprend possession de son lit naturel. Quant aux chèvres, il y a longtemps qu'elles ne traversent plus ce pont qui ne franchit plus de rivière mais un tas de déchets aléatoires.

De ce site qui parait bucolique sur ces anciennes cartes postales, il ne reste qu'un pont discret, frontière improbable entre deux communes que séparent 150 m d'une eau qui a oublié ses bras morts et ses « isles » d'un autre temps.

C. B.

(*) Vernouillet, du village de vignerons à la ville de banlieue1800-1850 Cercle historique de Vernouillet (page 74).

Photo 1 - L'étang Deville en 1905.

Photo 2 - Le pont aux chèvres (état actuel).

Des noces pas comme les autres.

Samedi 3 juillet à l'Espace Senet, s'est déroulée une cérémonie bien trielloise. Claudine et Daniel Biget ont célébré devant famille et amis leurs noces de diamants (60 ans !). S'ils étaient un peu émus c'est avec sérieux qu'ils ont répondu « Oui » à toutes les questions traditionnelles que leur a posé Jean Rafton, maire adjoint.
A cette occasion, Danièle Houllemare a dit quelques mots que vous trouverez ci-dessous. « Triel Mémoire & Histoire » rappelle à cette occasion que Daniel Biget est le co-auteur avec Georges Beaujart de l'ouvrage « Triel-sur-Seine, son histoire, ses légendes » que tout Triellois a lu ou lira un jour.

Chère Claudine, Cher Daniel,

Soixante ans de vie commune, quelle HISTOIRE !

Nous ne savons pas comment vous y êtes arrivés, ni ce qui vous a réuni au départ et lié pendant tant d'années… Mais, ce que nous savons, c'est que nous vous retrouvons toujours avec un beau sourire accueillant chaque fois que l'un d'entre nous vient vous voir. Si nous ne savons pas ce qui vous a réuni, parions que c'est un amour à vivre au quotidien, que tu as dû, Daniel, transformer en LEGENDE avec tes talents de CONTEUR affirmé ? Car il n'y a pas que JACQUES II et la MERE TARTE qui te passionnent.

Claudine a su t'accompagner dans ta vie professionnelle de grand communiquant avant l'heure, aux PTT, mais aussi dans ta vie d'HISTORIEN LOCAL AMATEUR, comme tu te plais toujours à le souligner. Dès que l'on aborde un sujet sur l'histoire de Triel, ton œil s'allume et le visage de Claudine s'éclaire. Bien qu'elle s'en défende, je crois qu'elle saurait, presque aussi bien que toi, raconter l'une ou l'autre de tes ANECDOTES.

TRIEL, MEMOIRE & HISTOIRE sont les trois mots qui nous lient. Une même passion habite les membres de notre jeune association et chacun d'entre nous est certain de trouver un renseignement, un document, une photo auprès de toi. Chaque demande est invariablement ponctuée d'un : « Ah oui, j'ai çà à la maison ! Mais où ? J'ai tant amassé au fil du temps… Je vais chercher… »

Et tu trouves toujours !

Pour la mairie, tu es le monsieur GENEALOGIE. A toi les trouvailles concernant les vieilles familles. Tu n'as pas ton pareil pour dénicher les chaînons manquants d'un arbre généalogique. Plusieurs de nos adhérents et de nombreux Triellois peuvent en témoigner.

Surtout, ne changez pas ! Gardez votre joie communicative et gardez surtout ce plaisir de rendre heureux votre entourage par de tout petits riens qui ensoleillent la vie.

Pour finir, sachez que nous sommes quelques-uns à vouloir connaître votre recette de longévité : est-ce la pratique dans ta jeunesse, Daniel, des PATINS A ROULETTES ou plus tard des ARTS MARTIAUX ou la maîtrise absolue, pour Claudine, des FOURNEAUX ? Vous faîtes des envieux et nous sommes fiers et heureux d'être considérés par vous comme des amis. Sur votre carton d'invitation, vous nous parlez de CONCLUSION… C'est aller bien vite en besogne, car nous comptons bien tous abuser encore et encore de tous les TRESORS que vous possédez.

Danièle HOULLEMARE - Présidente TM

Les Cahiers de Triel, Mémoire & Histoire – n°2 septembre 2010 – V 5.0
Illustrations de la pages de couverture : Ouvriers au travail et wagonnets basculants remplis de «*pierre à plâtre*» (carrière de Pissefontaine à Triel-sur-Seine dont on voit l'entrée en arrière-plan).
Crédits photos : J.-C. Desmonts, C. Barouh, x. Cartes postales anciennes : collection Huché-Devreux.
Ont participé à ce numéro : D. Houllemare, D. Lemaître, F. et J.-C. Desmonts, C. Barouh, Robert Bréant.